



**NOTIFICATION DES ENGAGEMENTS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES
AU TITRE DE L'ACCORD SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE MONTÉNÉGRO

La communication ci-après, datée du 31 mai 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Monténégro pour l'information des Membres.

Le gouvernement du Monténégro présente les notifications suivantes conformément aux articles 15 et 16 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/931).

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 1 Publication et disponibilité des renseignements					
Article 1:1	Publication	A	-	-	-
Article 1:2	Renseignements disponibles sur Internet	C	1 ^{er} janvier 2022	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assistance technique et soutien pour le recensement de toutes les procédures relatives à la mise en œuvre de l'article 1:2 2. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'introduction et de la définition de procédures pour la rédaction, la publication et la mise à jour des renseignements mentionnés à l'article 1:2, et pour la définition du mode de publication de ces renseignements pour en assurer l'uniformité 3. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour de guides pratiques sur l'importation/l'exportation/le transit et les procédures d'appel, et assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités dans d'autres domaines 4. Assistance technique et financière et soutien pour l'élaboration du projet de mise en place du Portail d'information commerciale (TIP) 5. Assistance technique et financière et soutien pour la mise en œuvre du projet TIP et la mise en service du TIP 6. Soutien financier pour la traduction des renseignements mentionnés à l'article 1:2 dans une des langues officielles de l'OMC 7. Autre assistance technique et financière et soutien pour la mise en œuvre de l'article 1:2
Article 1:3	Points d'information	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assistance technique et soutien pour l'élaboration du plan de mise en œuvre en vue de l'établissement du (des) "point(s) d'information"

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p>2. Assistance et soutien pour la découverte des meilleures pratiques concernant l'établissement du (des) point(s) d'information</p> <p>3. Assistance technique et soutien pour la définition/modification du cadre juridique pour l'établissement du (des) "point(s) d'information", ainsi que pour la définition des procédures opérationnelles et des modalités de coopération et d'échange de renseignements entre les autorités compétentes</p> <p>4. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités du personnel du (des) "point(s) d'information"</p> <p>5. Autre assistance technique et financière et soutien pour la mise en œuvre de l'article 1:3.</p>
Article 1:4	Notification	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	1. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités en vue de la préparation des notifications conformément aux règles de l'OMC
Article 2 Possibilité de présenter des observations, renseignements avant l'entrée en vigueur et consultations					
Article 2:1	Possibilité de présenter des observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A	-	-	-
Article 2:2	Consultations	A	-	-	-
Article 3 Décisions anticipées					
		A	-	-	-
Article 4 Procédures de recours ou de réexamen					
		A	-	-	-
Article 5 Autres mesures visant à renforcer l'impartialité, la non-discrimination et la transparence					
Article 5:1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	<p>1. Assistance technique et soutien pour la définition et l'élaboration des procédures de fonctionnement du système d'émission, de publication et de transmission des notifications aux autorités concernées à la frontière</p> <p>2. Assistance et soutien pour la découverte des meilleures pratiques concernant le système de notification (par exemple système d'alerte rapide de l'UE pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux)</p>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					3. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités concernant l'administration et l'utilisation du système de notification 4. Soutien technique et informatique pour le développement et la mise en service du système de notification 5. Assistance et soutien pour l'acquisition de matériel informatique
Article 5:2	Rétention	A	-	-	-
Article 5:3	Procédures d'essai	A	-	-	-
Article 6 Disciplines concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation, et les pénalités					
Article 6:1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	1. Assistance technique et soutien pour la définition et l'introduction de l'obligation de révision et pour l'élaboration de procédures en vue de la révision périodique du nombre, de la diversité et du montant des redevances afin qu'elles correspondent aux frais réels afférents au service rendu 2. Assistance technique et soutien pour le recensement de toutes les redevances et impositions imposées par les différents organismes à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation
Article 6:2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions imposées à l'importation et à l'exportation ou à l'occasion de l'importation et de l'exportation	A	-	-	-
Article 6:3	Disciplines concernant les pénalités	A	-	-	-
Article 7 Mainlevée et dédouanement des marchandises					
Article 7:1	Traitement avant arrivée	C	1 ^{er} janvier 2022	À déterminer	1. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'harmonisation des processus et procédures de traitement avant arrivée des autorités présentes aux frontières

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p>2. Assistance et soutien pour la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes et des fonctionnaires chargés des inspections à la frontière, concernant le traitement des déclarations et des documents avant l'arrivée des marchandises</p> <p>3. Assistance et soutien pour la formation des entités commerciales sur les avantages et les modalités d'utilisation de ce système</p> <p>4. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour le développement du module logiciel du Système d'information douanière pour le traitement automatisé des déclarations et documents avant l'arrivée des marchandises</p> <p>5. Assistance et soutien pour l'acquisition du matériel informatique nécessaire pour les inspections aux frontières, l'introduction d'un système informatique dans le cadre des inspections et la mise en réseau de ce dernier avec le Système d'information douanière</p>
Article 7:2	Paiement par voie électronique	A	-	-	-
Article 7:3	Séparation de la mainlevée de la détermination finale des droits de douane, taxes, redevances et impositions	A	-	-	-
Article 7:4	Gestion des risques	B	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	-
Article 7:5	Contrôle après dédouanement	B	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	-
Article 7:6	Établissement et publication des temps moyens nécessaires à la mainlevée	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	1. Assistance et soutien pour la mise en œuvre des recommandations de l'Étude sur le temps nécessaire à la mainlevée
Article 7:7	Mesures de facilitation des échanges pour les opérateurs agréés	A	-	-	-
Article 7:8	Envois accélérés	B	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	-
Article 7:9	Marchandises périssables	C	1 ^{er} janvier 2020	À déterminer	1. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation des dispositions et procédures juridiques relatives au traitement et à la mainlevée accélérée des produits périssables

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p>2. Assistance technique et soutien pour la définition et l'établissement d'accords interorganismes formels, et de lignes directrices ou normes opérationnelles afin d'assurer la coopération et la coordination entre les autorités présentes aux frontières pour l'inspection et la mainlevée prioritaires des marchandises périssables</p> <p>3. Assistance et soutien pour le recrutement de personnel d'inspection, ainsi que pour la formation et le renforcement des capacités des fonctionnaires des douanes, des officiers de police et du personnel d'inspection, en vue d'une mainlevée plus efficace et coordonnée des marchandises périssables</p> <p>4. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour la mise à jour du Système d'information douanière afin de faciliter le traitement avant arrivée et la mainlevée accélérée des marchandises périssables</p>
Article 8 Coopération entre les organismes présents aux frontières					
		A	-	-	-
Article 9 Mouvement des marchandises sous contrôle douanier destinées à l'importation					
		A	-	-	-
Article 10 Formalités se rapportant à l'importation, à l'exportation et au transit					
Article 10:1	Formalités et prescriptions en matière de documents requis	A	-	-	-
Article 10:2	Acceptation de copies	A	-	-	-
Article 10:3	Utilisation des normes internationales	A	-	-	-
Article 10:4	Guichet unique	C	1 ^{er} janvier 2024	À déterminer	<p>1. Assistance et soutien pour faire mieux connaître et comprendre le concept de guichet unique, les différents modèles de guichet unique, les phases de développement, les possibilités de financement, les modèles de coordination, les exemples de meilleures pratiques, etc.</p> <p>2. Assistance technique et soutien pour la réalisation d'analyses des lacunes et des besoins de toutes les autorités concernées en matière de capacités juridiques, opérationnelles et techniques</p>

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
					<p>3. Assistance technique et soutien pour l'élaboration du plan stratégique de développement du modèle de guichet unique choisi, et pour la définition d'un modèle opérationnel et de gouvernance pour le suivi et la mise en œuvre du projet de guichet unique</p> <p>4. Assistance technique et soutien pour la modification/l'adaptation du cadre juridique en vue de l'introduction et de la définition de procédures tenant compte des caractéristiques spécifiques du guichet unique</p> <p>5. Assistance technique et soutien pour l'analyse du processus opérationnel et la reconfiguration du modèle de processus opérationnel (modèle "as is – to be")</p> <p>6. Assistance et soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités, y compris la formation et le recrutement de personnel supplémentaire</p> <p>7. Assistance technique et financière et soutien pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet de guichet unique (avec modèle tarifaire, modèle de gestion des risques et plan d'achats)</p> <p>8. Assistance technique, informatique et financière et soutien pour la création d'une plate-forme électronique et l'acquisition de matériel informatique</p> <p>9. Assistance technique et financière et soutien pour la mise en service du guichet unique</p> <p>10. Soutien financier pour la mise en œuvre du projet de "système d'horodatage" – Achat du système, mise en œuvre, période de garantie et soutien</p> <p>11. Autre assistance technique et financière et soutien pour la mise en œuvre de l'article 10:4</p>
Article 10:5	Inspection avant expédition	A	-	-	-
Article 10:6	Recours aux courtiers en douane	A	-	-	-
Article 10:7	Procédures communes à la frontière et prescriptions uniformes en matière de documents requis	A	-	-	-

Disposition	Intitulé/description	Catégorie	Date de mise en œuvre indicative (pour les catégories B et C)	Date de mise en œuvre définitive (pour les catégories B et C)	Assistance et soutien pour le renforcement des capacités nécessaires pour la mise en œuvre (pour la catégorie C)
Article 10:8	Marchandises refusées	A	-	-	-
Article 10:9	Admission temporaire de marchandises et perfectionnement actif et passif	A	-	-	-
Article 11 Liberté de transit					
Article 11:1 à 11:3	Impositions, réglementations et formalités relatives au transit	A	-	-	-
Article 11:4	Renforcement de la non-discrimination en matière de transit	A	-	-	-
Article 11:5 à 11:10	Procédures et contrôles relatifs au transit	B	1 ^{er} janvier 2022	À déterminer	-
Article 11:11 à 11:15	Garanties relatives au transit	A	-	-	-
Article 11:16 et 11:17	Coopération et coordination pour le trafic en transit	A	-	-	-
Article 12 Coopération douanière					
		A	-	-	-